



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :    /    /

Dossier complet le :    /    /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'irrigation de 2 exploitations agricoles (cultures légumières) sur la commune de Morigny-Champigny (91)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA MAZURE

Raison sociale

N° SIRET

5 3 5 1 2 7 8 5 6 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Mazure

Prénom(s)

Benoit

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))  |
|-----------------------------------|--|
| 16a, 16c et 27a                   | Le projet est situé dans la masse d'eau FRGG092 calcaires tertiaires libres de Beauce concerné par un périmètre ZRE. La délivrance du quota sera attribuée par (OUGC) détenteur de l'AUP sur la masse d'eau. Il sollicitera la nappe de l'Eocène (calcaire Saint et Champigny) pour permettre l'irrigation de légumes (pdt, oignon, betterave, légume sec) et de céréales (blé tendre) entre les 2 entités |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de ses deux exploitations agricoles sur la commune de Morigny-Champigny, la SCEA MAZURE et la SCEA PEUTY, représenté par Mr Mazure, envisagent l'irrigation d'une partie de ses cultures en eau par l'intermédiaire d'un forage eau souterraine. Le but de cet ouvrage est d'obtenir un débit de l'ordre de 120 m<sup>3</sup>/h pour couvrir deux enrouleurs. La surface irriguée et le volume consommé n'est pas encore arrêté et sera dépendant de la productivité du forage. En première approche un volume annuel inférieur à 200 000 m<sup>3</sup> est retenu.

Le forage sera implanté à proximité du corps de ferme et de l'alimentation électrique. L'implantation du forage est centrale par rapport aux parcelles à irriguer. Ce point d'eau est nécessaire sur site pour couvrir les besoins en eau qui n'est pas délivrable par l'eau potable.

Les débits escomptés sont de l'ordre de 120 m<sup>3</sup>/h, avec un volume journalier de l'ordre de 1100 m<sup>3</sup>, réparti sur 6 mois soit environ 198 000 m<sup>3</sup> pour permettre l'irrigation jusqu'à 200 ha. Les volumes étant dépendant des besoins réels en eau. Le volume présenté constitue un maximum.

#### 4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau du projet avec une nappe susceptible de fournir les volumes désirés sur les 6 mois d'exploitation annuelle

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Amenée foreuse, création bac à boue

Cet ouvrage aura une profondeur prévisionnelle de 146 m afin de reconnaître le calcaire de Champigny et du Saint-Ouen. Deux tubes acier (Ø450 mm et Ø323 mm) devront être disposés et cimentés à l'extrados jusqu'à respectivement 27 m et 115 m de profondeur, assureront une isolation totale vis-à-vis de l'environnement de surface. Le forage captera la nappe de l'Eocène supérieur (Champigny et Saint-Ouen) entre 115 et 146 m de profondeur : tubage PVC Ø180x200 mm, crépiné slot 1 à 0,75 mm. De plus, le futur forage sera protégé par une tête de puits fermée par un capot cadenassé pris dans une dalle de propreté en béton de 0,3 m d'épaisseur sur 3 m<sup>2</sup>.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

Après création, une pompe et une colonne d'exhaure seront installées afin de permettre l'alimentation des enrouleurs.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Fournir les besoins en eau à des fins d'irrigation et assurer la pérennité des exploitations pour une diversification de légumes dans le devenir

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0.

L'exploitation sera attribuée par l'OUGC qui possède l'AUP sur la masse d'eau.

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                | Valeurs  |
|---|--|
| Lors de la phase de travaux<br>Après travaux et pour l'exploitation | environ 150 m <sup>2</sup><br>3 m <sup>2</sup> |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ZNIEFF type I, à 2,3 km du forage et 1 km des parcelles à irriguer à l'est : FR110001656.<br><br>ZNIEFF type II, à 2 km à l'ouest du forage et des parcelles à irriguer : FR110001540 Vallée de la Juine d'Etampes à Saint-Vrain |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Zone de répartition des eaux de la nappe de Beauce (arrêté préfectoral n°2017-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/511 du 17 juillet 2017 portant autorisation pluriannuel de prélèvement d'eau en nappe de Beauce destiné à l'irrigation agricole du territoire de la Beauce Centrale dans l'Essonne pour la période 2017-2031). Le quota sera attribué par l'OUGC en Ile-de-France. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé en dehors des périmètres de protection de captage. Le plus proche concerne le captage de Bois-Herpin dans le calcaire de Brie. Le forage et les parcelles à irriguer n'en font pas partis  |
| Dans un site inscrit ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun d'après la base MERIMEE  |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?  |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A 8 km de la Directive Habitat FR1100800 Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juin et à 6,7 km de la Directive Habitat FR1100802 Pelouses calcaires du gâtinais<br>Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |  | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Prélèvement prévu de 120 m <sup>3</sup> /h pour un volume annuel de l'ordre de 198 000 m <sup>3</sup> dans l'Eocène supérieur comprenant le Calcaire du Champigny et le calcaire du Saint Ouen |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3 m2 une fois terminé                  |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Risques</b>          | Est-il concerné par des risques technologiques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Incidences potentielles             |  | Oui                                   | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances                           | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                     | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée  |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                     | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                     | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines.<br>Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse   |
|                                     | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                     | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                     | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                     | Émissions                                      | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>   |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? |  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel (appartenant aux pétitionnaires) lors des travaux de création via un système d'irrigation afin de répartir au mieux le volume de l'ordre de |
| Si oui, dans quel milieu ?          |  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | 9 350 m3 puis rejet sur le parcellaire à irriguer   |

| Incidences potentielles            |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Il n'y a aucun autre projets susceptible de ce cumulé avec ce projet de forage. Les 2 entités juridiques possèdent la majeure partie des parcelles sur ce secteur et appartiennent au même gérant.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable avec un débit de 120 m<sup>3</sup>/h. Les autres solutions alternatives (cf annexe) n'ont pas été concluante.

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Impact sur la ressource en eau : quota limité par les seuils de la Beauce Centrale et suivant le volume attribué par l'OUGC
- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation (de l'ordre de 6 mois/an) et suivant les besoins de la terre, et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites (notamment les parcelles devant recevoir l'irrigation), il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Le volume de 198 000 m<sup>3</sup> annuel ne sera pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinants (cf. annexe pour incidence); le forage exploité le plus proche concerne le captage AEP de Bois-Herpin qui intéresse le calcaire de Brie (non concerné dans ce projet) et situé à plusieurs kilomètres (aucun prélèvement sur Morigny-Champigny). Le projet s'inscrit en dehors des périmètres de protection. Il n'est référencé aucun PPRN sur la commune. L'irrigation servira à garantir la levée des cultures légumières et céréalières dont le déficit pluviométrique engendre des pertes importantes.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.  | <input type="checkbox"/>            |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Annexe 1 du Cerfa n°14384                 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Photographie                              | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Plan de situation au 1/25000              | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Evaluation simplifiée Natura 2000         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Coupe lithologique et technique du forage | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Mathieux

Prénom Florian

Qualité du signataire Représentant pétitionnaire - Hydrogéologue

A Morigny-Champigny

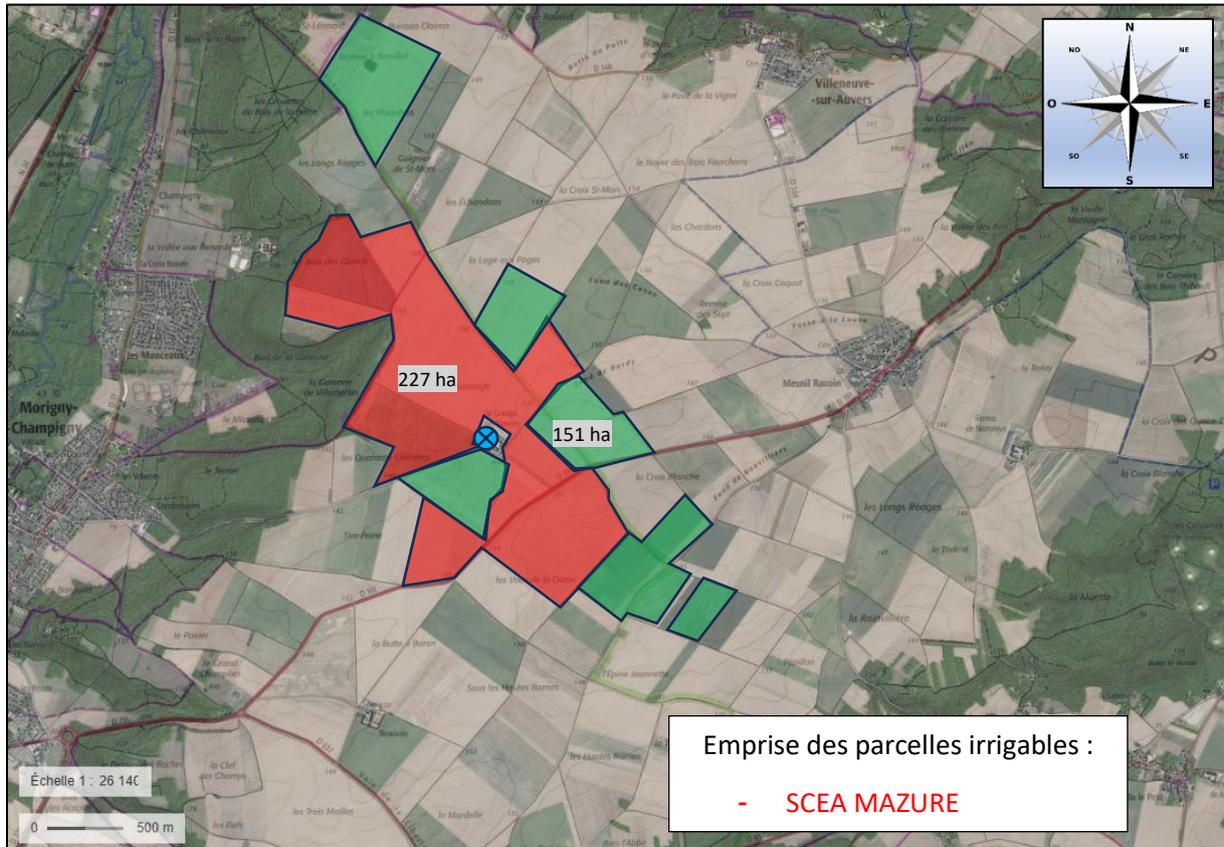
Fait le 1 0 / 0 2 / 2 0 2 5

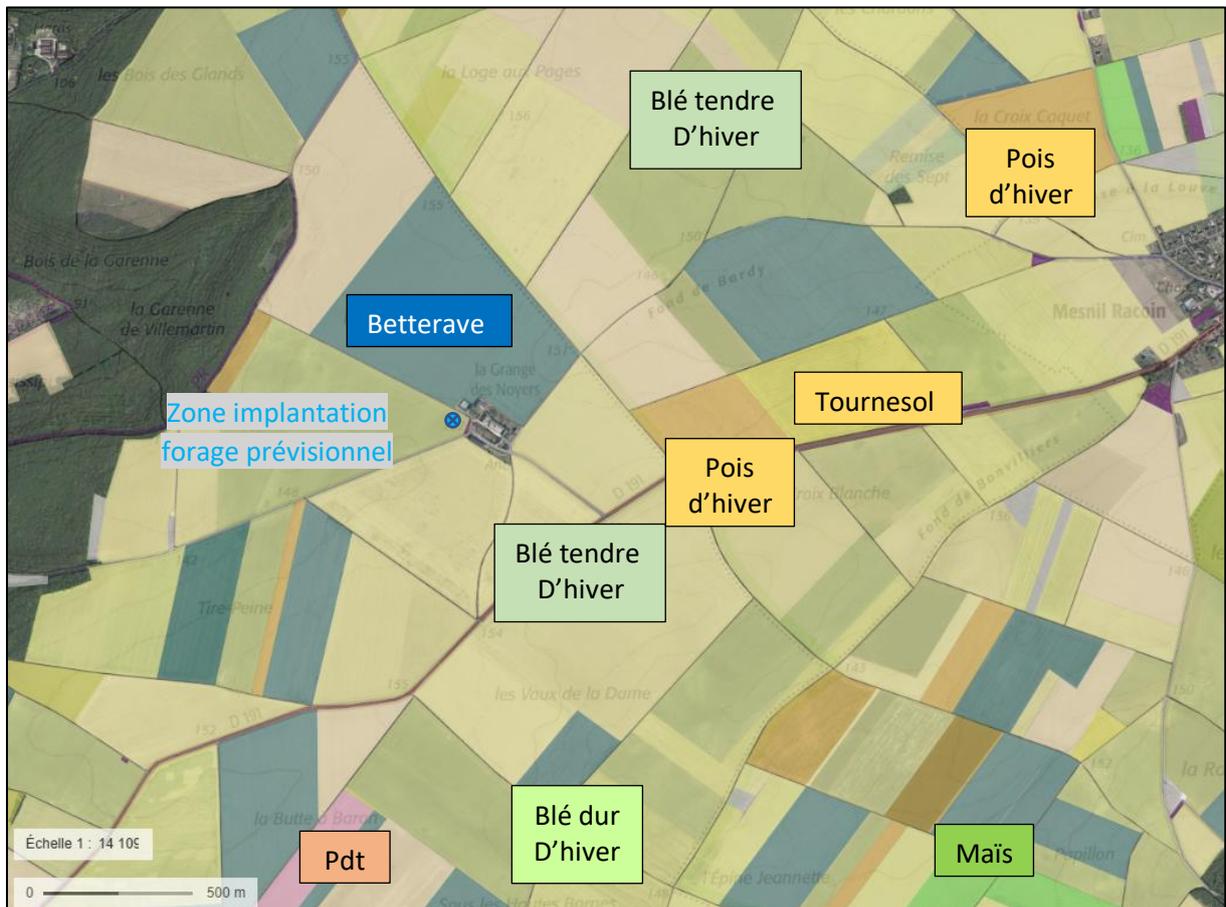
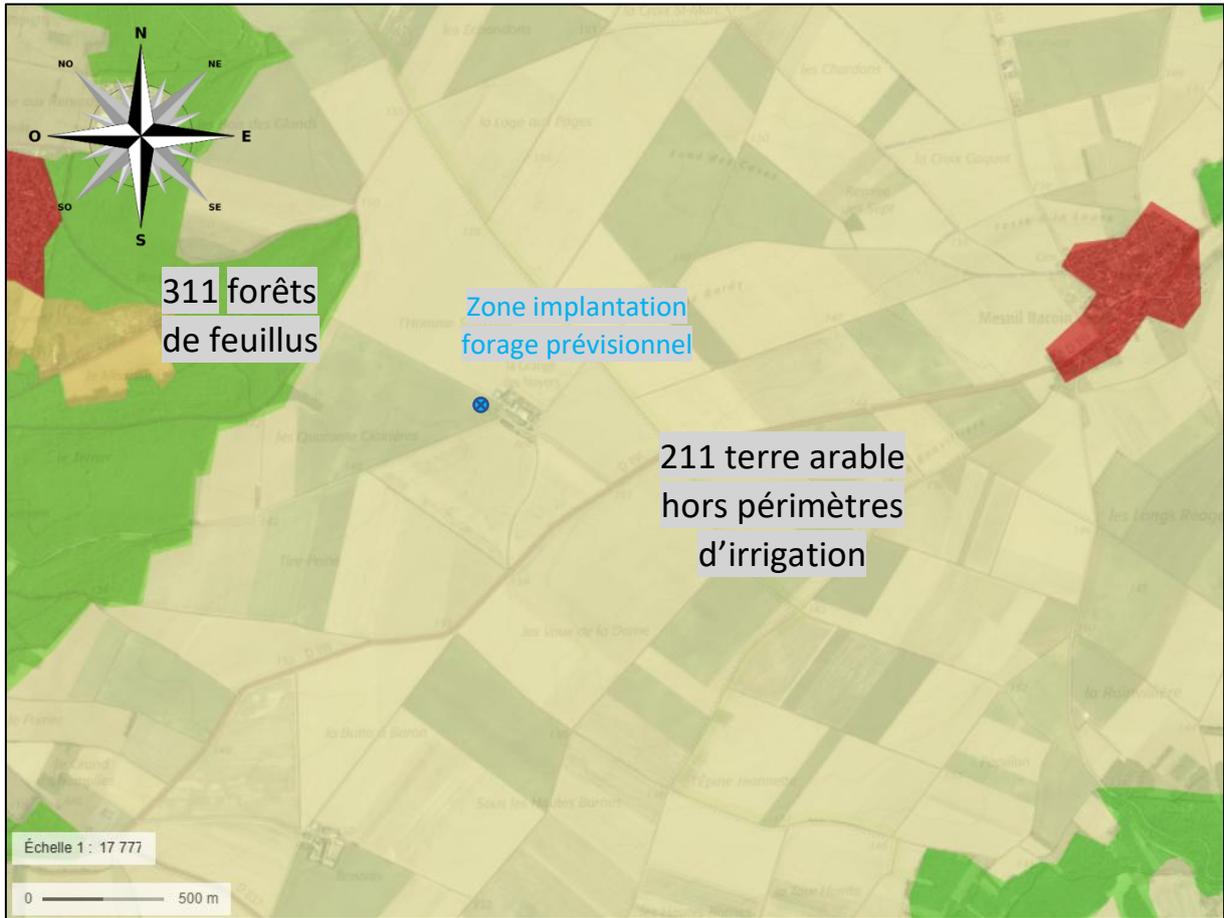


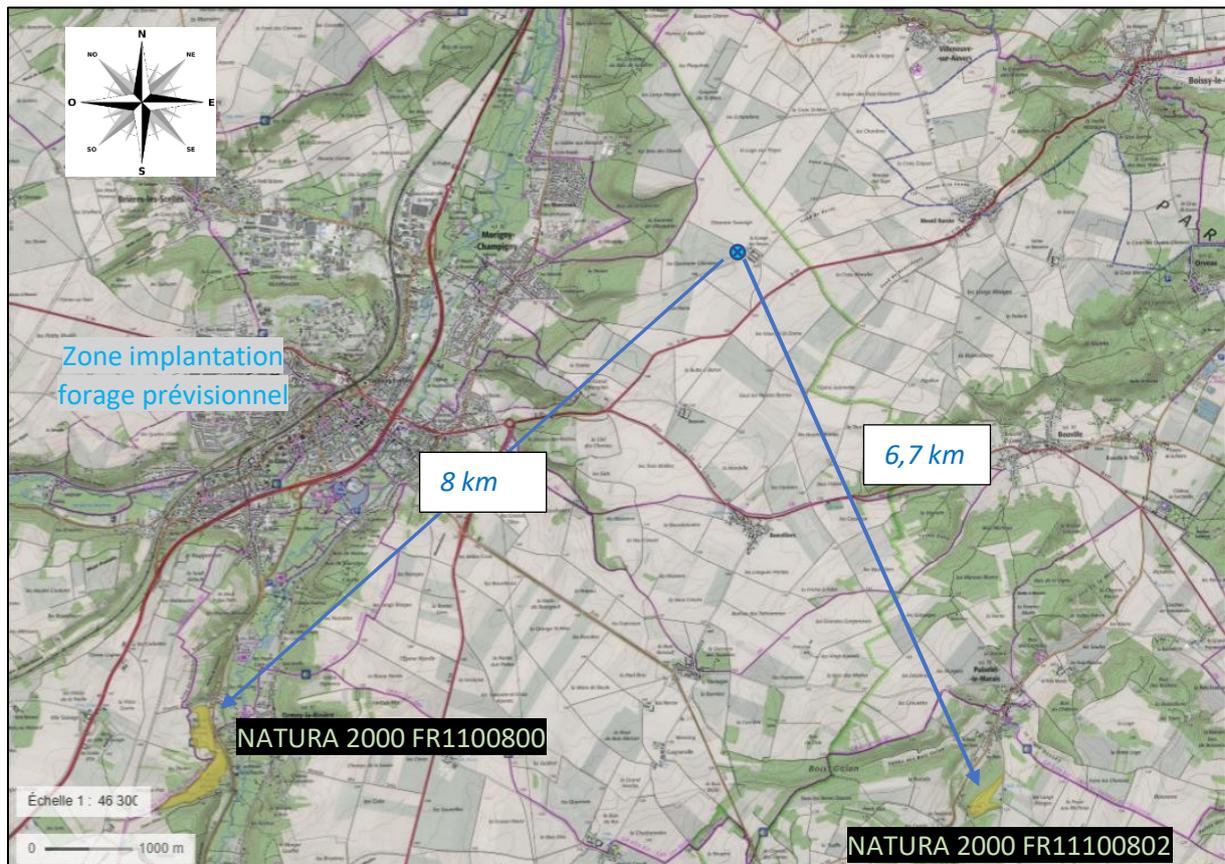
Signature du (des) demandeur(s)

## Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

L'altimétrie du site est de l'ordre de +152 m NGF. Le profil altimétrique précise un point haut au niveau de la ferme qui domine la vallée de la Juine en contrebas vers +69 m NGF, à l'ouest.





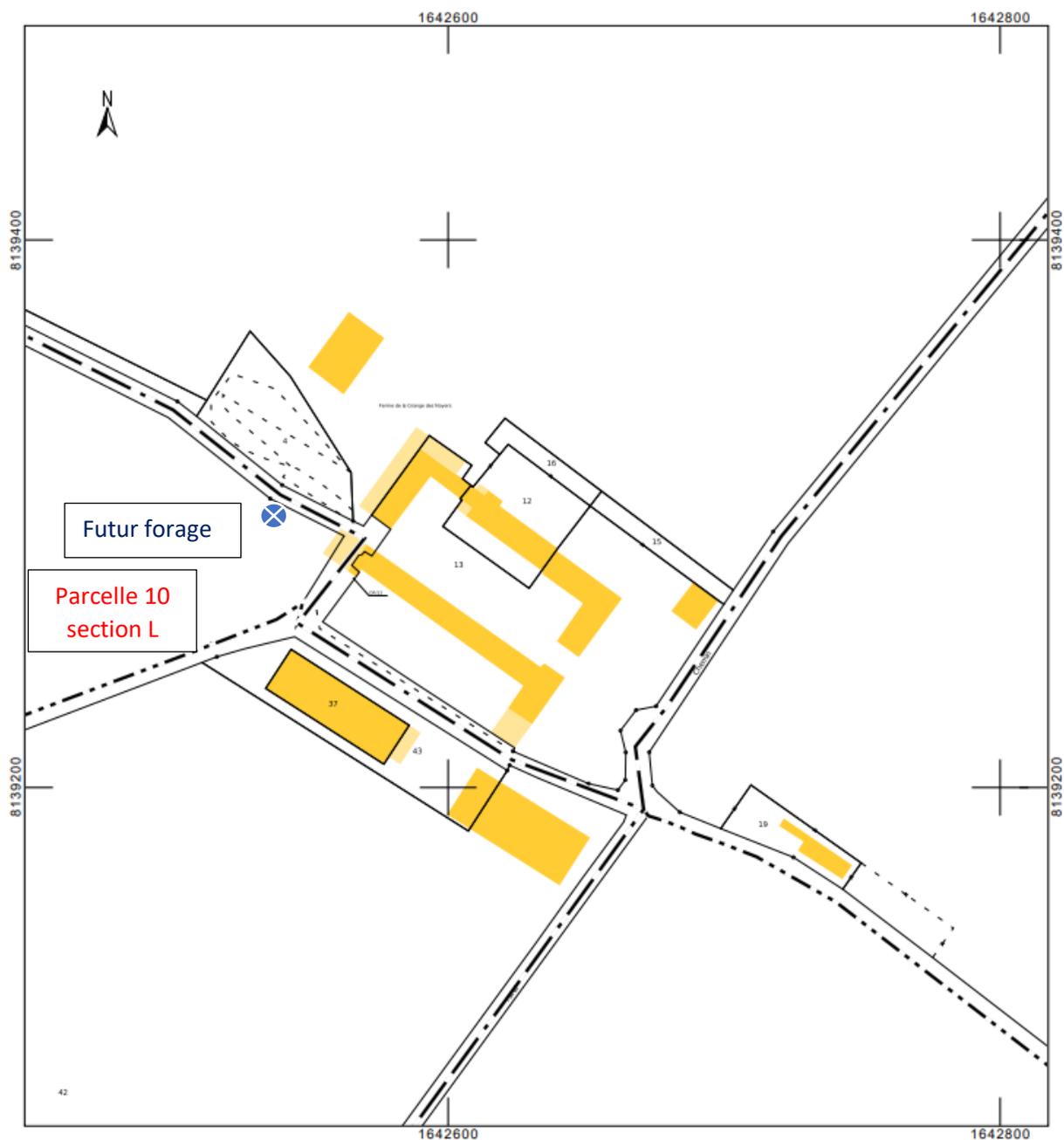


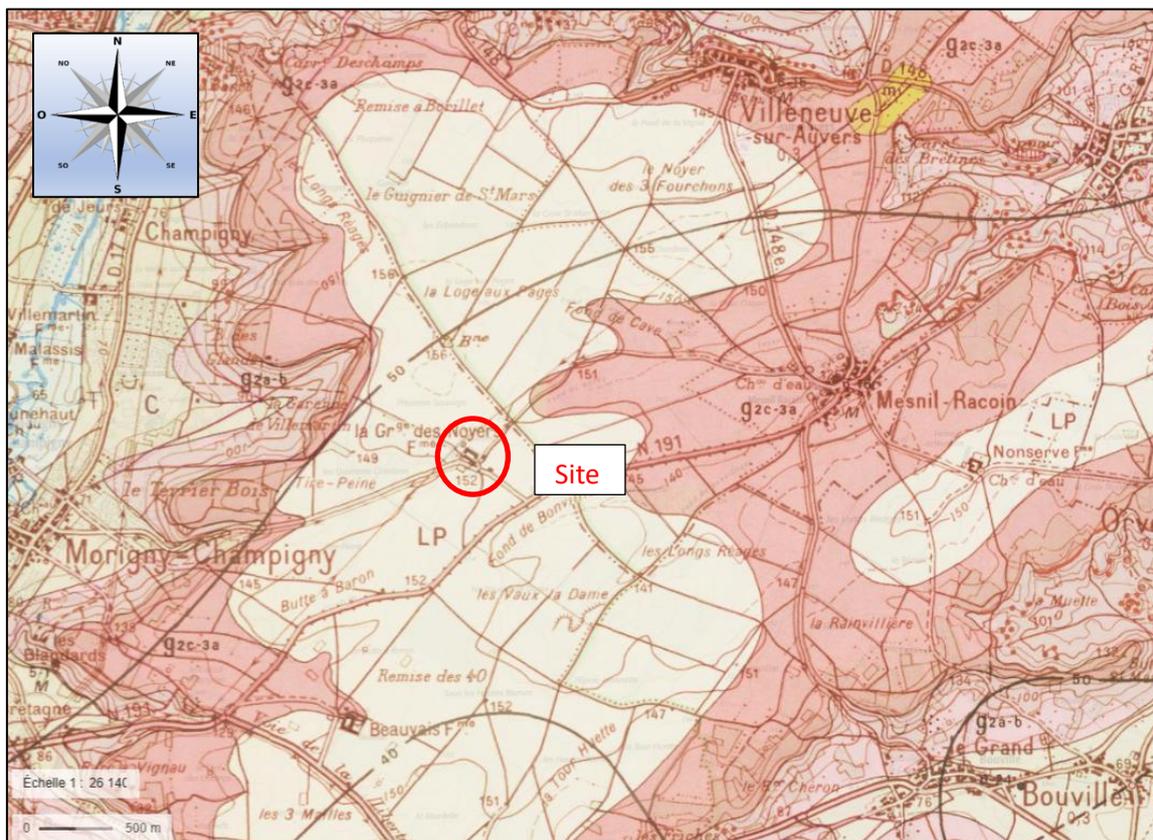
L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.





### Coupe géologique estimée au droit du secteur

| Coupe géologique estimée au droit du site |  |                      |                  |  |             |
|---|--|----------------------|------------------|--|-------------|
| Désignation                               | Profondeur du toit de la formation (m/sol) | Cote du toit (m NGF) | Epaisseur (en m) | Formation  | Age         |
| LP  | 0  | +152                 | 1                | Limon des plateaux                                 | Quaternaire |
| g2c-3a                                    | 1  | +151                 | 26               | Calcaire d'Etampes                                 | Chattien    |
| g2a-b                                     | 27   | +125                 | 54               | Sables et grès de Fontainebleau                    | Rupélien    |
|   | 81   | +71                  | 8                | Molasse d'Etrechy                                  |             |
| g1b                                       | 89   | +63                  | 10               | Calcaire de Brie                                   | Rupélien    |
| g1a                                       | 99   | +53                  | 5                | Argile verte                                       |             |
| e7  | 104  | +48                  | 10               | Marnes supragypseuses                              |             |
|   | 114  | +38                  | 22               | Calcaire de Champigny - Marnes à Pholadomyes ( ? ) | Priabonien  |
| e6  | 136  | +16                  | 10               | Calcaire Saint Ouen                                | Bartonien   |
|   | 146  | +6                   | 4                | Argile sableuse Beauchamp                          |             |
| e5  | 150  | +2                   | 13               | Marne et caillasse                                 | Lutétien    |
| e3a-b                                     | 163  | -11                  | 15               | Sable et grès du Breuillet                         | Cuisien     |

Compte tenu de la lithologie prévisionnelle observée, au droit du site, la perméabilité de chacun des horizons a été regardée.

Elle permet d'apprécier, en plus de la lithologie de l'horizon, l'intérêt d'exploiter la formation.

Le tableau ci-après présente les assises géologiques reconnues comme terrains perméables susceptibles de fournir de l'eau au droit du projet :

| Terrains reconnus comme perméables au droit du projet |             |                                 |                     |
|---|-------------|---------------------------------|---------------------|
| Figuré  | Age         | Unité lithologique              | Nature des terrains |
| LP  | Quaternaire | Limon des plateaux              | SEMI-PERMEABLE      |
| g2c-3a  | Chattien    | Calcaire d'Etampes              | PERMEABLE           |
| g2a-b   | Rupélien    | Grès et sables de Fontainebleau | PERMEABLE           |
|   |             | Molasse d'Etrechy               | SEMI-PERMEABLE      |
| g1b   |             | Calcaire de Brie                | PERMEABLE           |
| g1a   |             | Argile verte                    | IMPERMEABLE         |
| e7  | Priabonien  | Marnes supragypseuses           | IMPERMEABLE         |
|   |             | Calcaire de Champigny           | PERMEABLE           |
| e6  | Bartonien   | Calcaire Saint-Ouen             | PERMEABLE           |
|   |             | Argile sableuse                 | IMPERMEABLE         |
| e5  | Lutétien    | Marne et Caillasse              | PERMEABLE           |
| e3a-b   | Cuisien     | Sable de Breuillet              | PERMEABLE           |

Au droit du projet il existe deux nappes aquifères séparées par l'écran imperméable des marnes vertes :

- Une première nappe groupant les réservoirs du Stampien et du Sannoisien ; c'est une nappe libre, limité mais exploité dans le secteur et qui ne présente un intérêt que dans les calcaires de Brie (la molasse d'Etrechy n'étant pas systématique). Son débit reste toutefois relativement faible sur le plateau et les captages qui l'intéressent captent environ 30 m<sup>3</sup>/h ;
- Une seconde nappe, captive, groupant les horizons du calcaire de Champigny et du Saint Ouen : Eocène supérieur.

Aussi, au droit du projet, c'est cette seconde nappe qui devra être sollicité afin d'avoir un potentiel aquifère intéressant **pour fournir les besoins nécessaires pour l'irrigation.**

L'ensemble formé depuis la surface correspond à la masse d'eau FRGG92 Calcaire tertiaire libre de Beauce.

Elle fait partie d'une zone de répartition des eaux qui abaisse le débit pour le seuil d'autorisation à 8 m<sup>3</sup>/h.

La commune ne fait toutefois pas partie de la nappe stratégique pour l'AEP de l'Eocène de Beauce. La recherche dans la nappe de l'Eocène reste donc possible sur ce site.

La nappe de l'Eocène supérieur soutenue par les sables argileux de Beauchamp, est contenue dans les calcaires de Champigny et le calcaire de Saint-Ouen.

- Mur : sable argileux de Beauchamp
- Réservoir aquifère : calcaires de Champigny et le calcaire de Saint-Ouen
- Nappe captive sous les argiles vertes

NB : les sables de Monceaux, qui apparaissent sous forme de marnes parfois sableuses peuvent conduire à la différenciation de deux aquifères : le Champigny sensu-stricto et le Saint-Ouen. Toutefois ce niveau n'est pas constant et les deux calcaires sont considérés comme un seul et même ensemble.

Au niveau du plateau, il existe deux cartes piézométriques pour l'Eocène supérieur :

- Carte des basses eaux de l'Eocène supérieur dans le nord de la Beauce, 1994 ;
- Carte des hautes eaux de l'Eocène supérieur en Beauce, 2002.

Dans les deux cas, l'ensemble du système est drainé vers la Seine au nord-est. L'alimentation de la nappe se fait depuis sud-ouest.

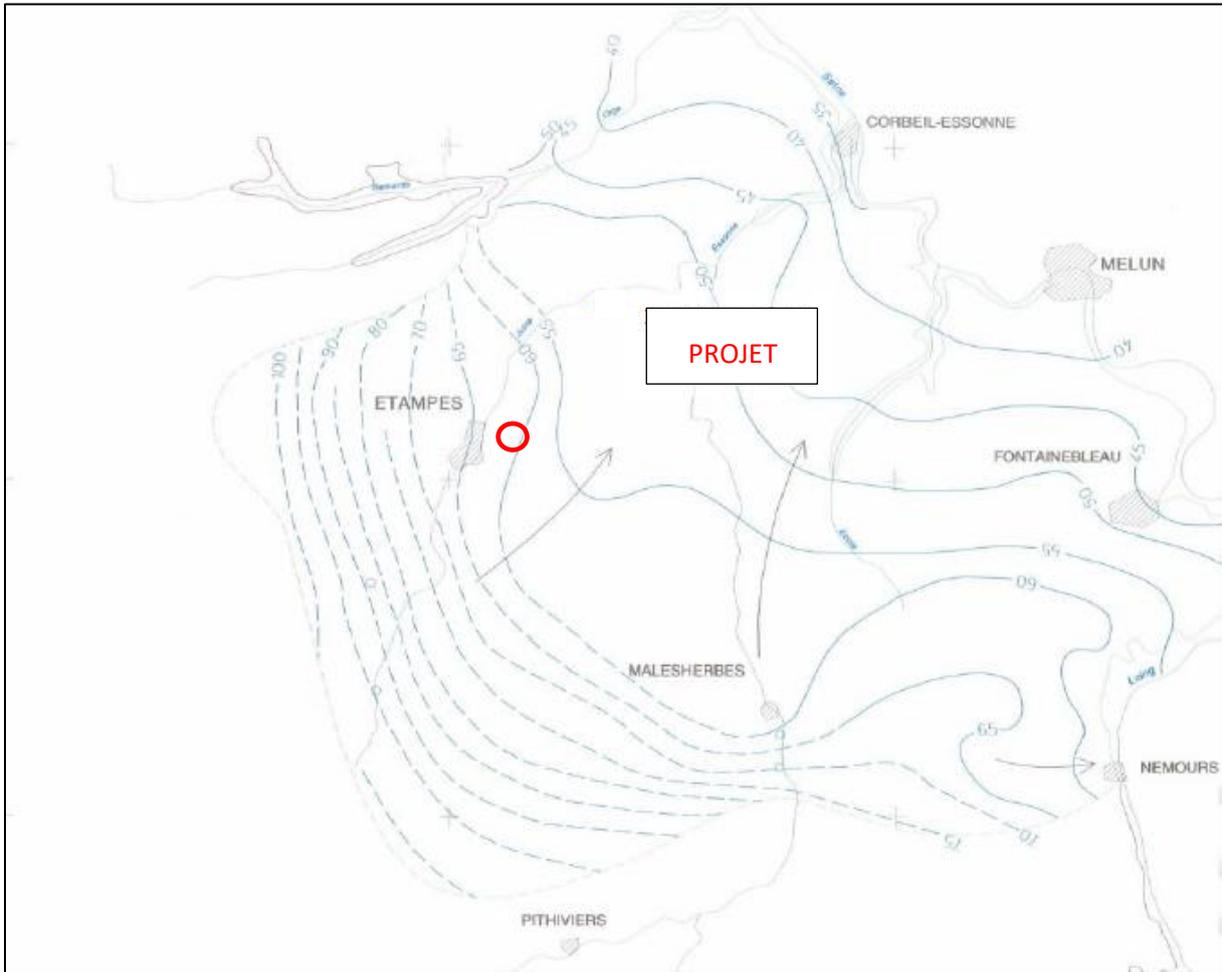


Figure 1 : Carte piézométrique basses eaux 1994 de la nappe de l'Eocène supérieur

Le niveau d'eau en basses eaux en 1994 indique un niveau de nappe vers +62 m NGF, ce qui correspond bien à une nappe sous pression.

Les calcaires d'Etampes et Pithiviers sont dénoyés sur ce secteur.

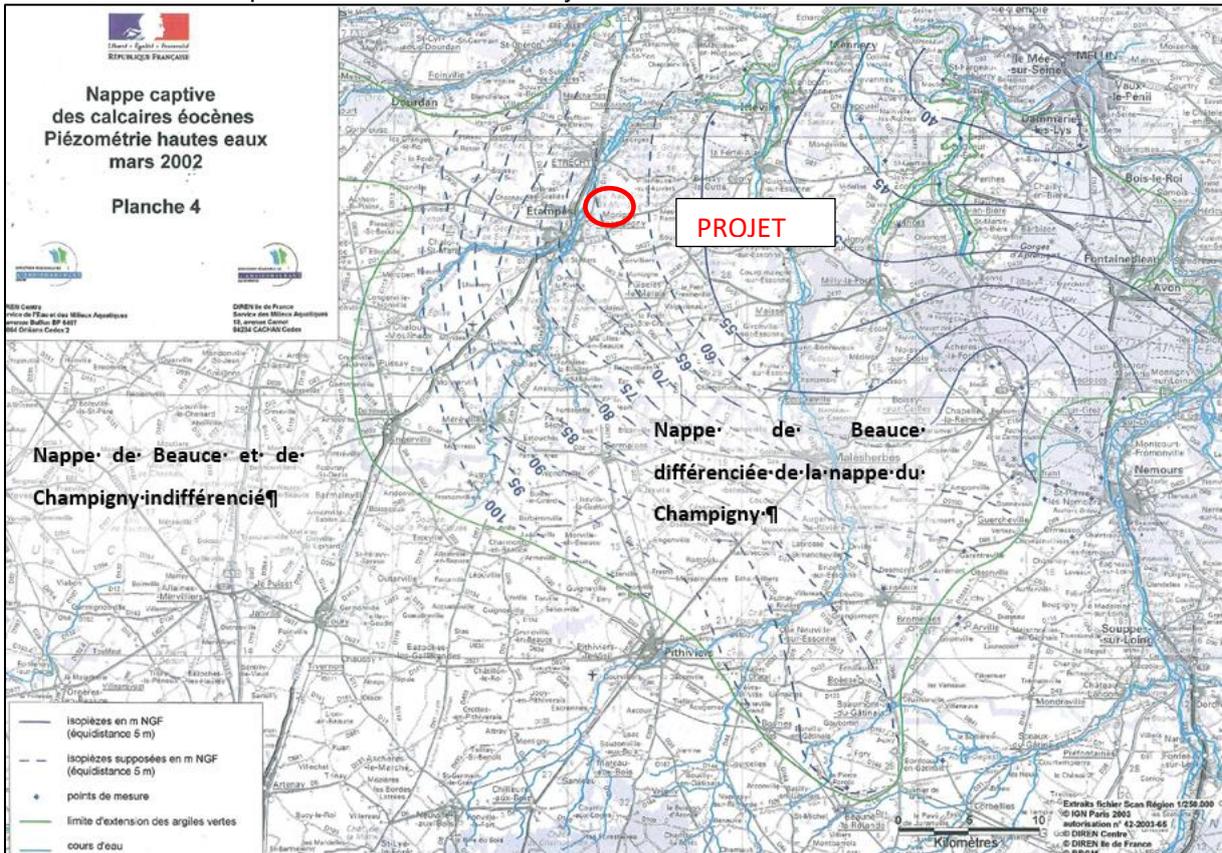


Figure 2 : Carte piézométrique hautes eaux 2002 de la nappe de l'Eocène supérieur

En période de hautes eaux, le niveau d'eau est attendu vers +65 m NGF.

En dernier point, le suivi piézométrique d'un forage sur Auvers-Saint-Georges (BSS000TYWV) situé à 3,6 km au nord du projet, permet d'avoir l'évolution de la nappe de l'Eocène depuis 2012. A ce titre il apparait que le niveau de la nappe semble globalement stabilisé vers +53 m NGF en hautes eaux. Les périodes de basses eaux annuels font état d'une différence altimétrique de l'ordre de 3 m.

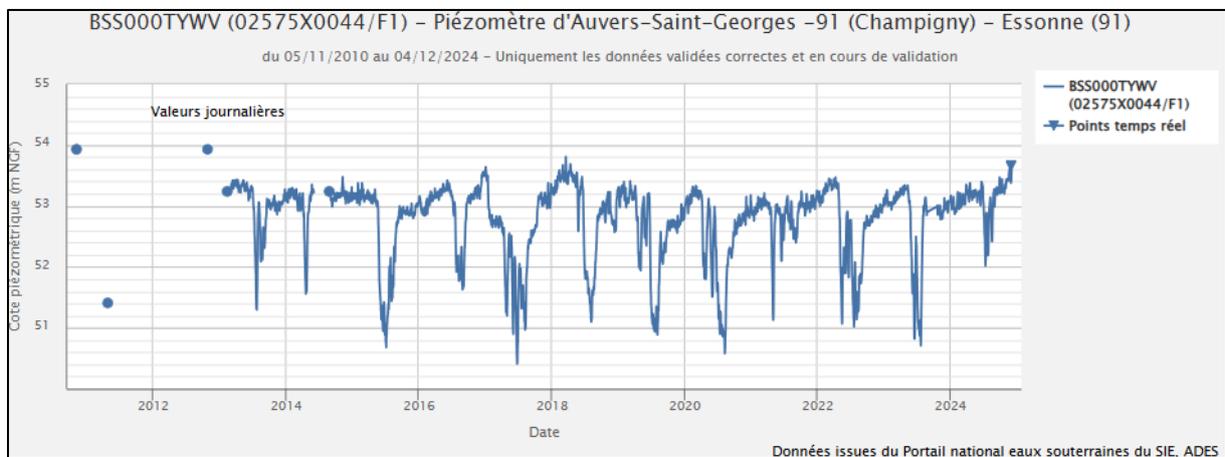
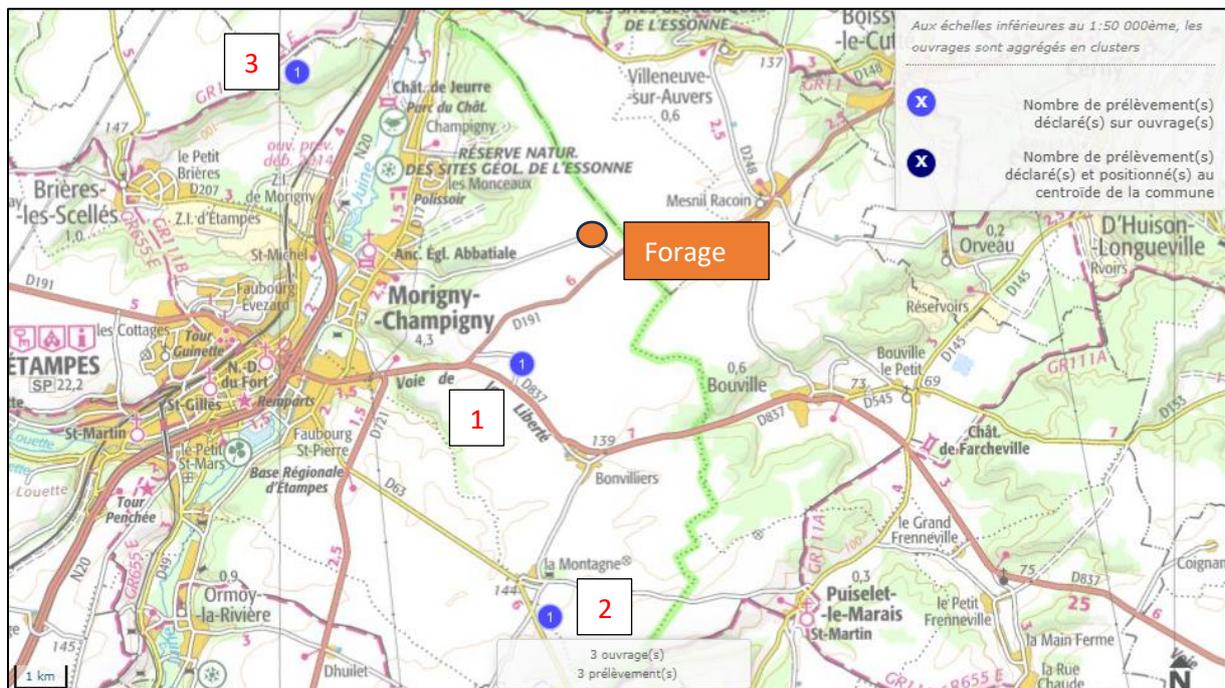


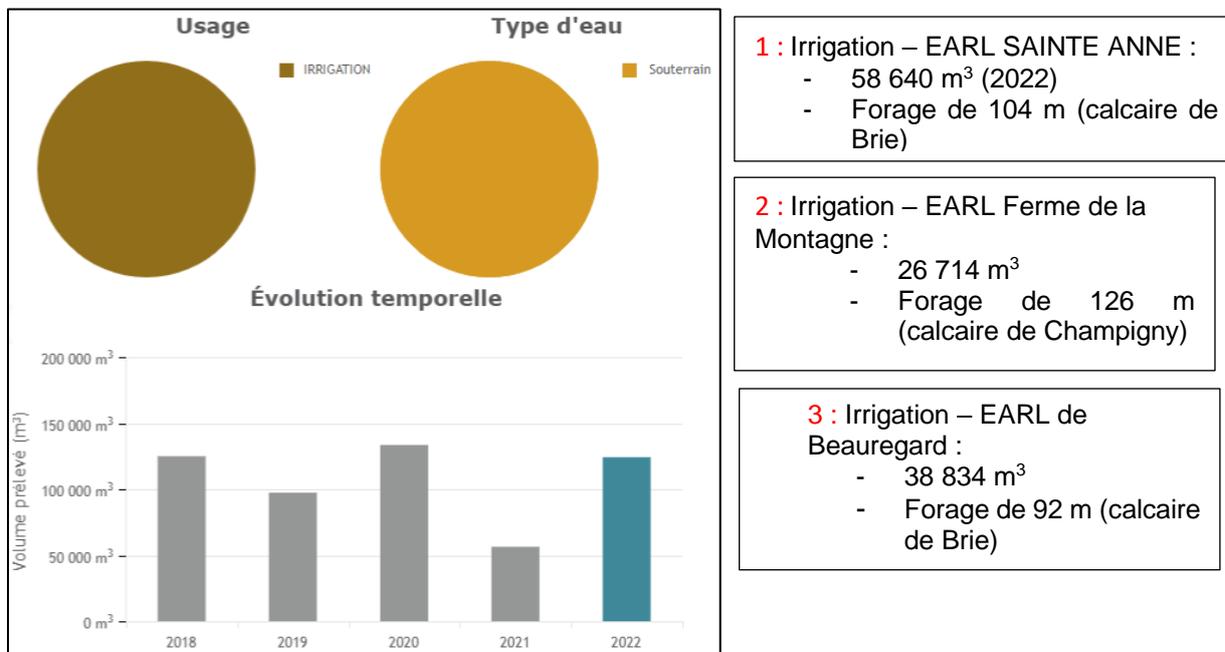
Figure 3 : Chronique piézométrique de la nappe de l'Eocène supérieur de 2012 à 2024

D'après les données bibliographiques, les calcaires de Champigny ont une transmissivité moyenne de l'ordre de  $2,6 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$  pour un coefficient d'emmagasinement de l'ordre de 5% (Mégnién, 1976).

Sur le secteur au niveau des communes de Bois Herpin et La Forêt-Ste-Croix des transmissivités de  $2,8 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$  sont observés. Ces données correspondent aux valeurs d'un aquifère calcaire pouvant être fissuré. Des débits de prélèvements jusqu'à  $200 \text{ m}^3/\text{h}$  sont observés dans ces horizons.

D'un point de vue prélèvement, sur le plateau, au niveau de la commune de Morigny-Champigny il n'est référencé aucun forage en exploitation. Les communes juxtantes font par contre état au cumul de 3 ouvrages pour un volume annuel en 2022 de  $124 \text{ 188 m}^3$ .





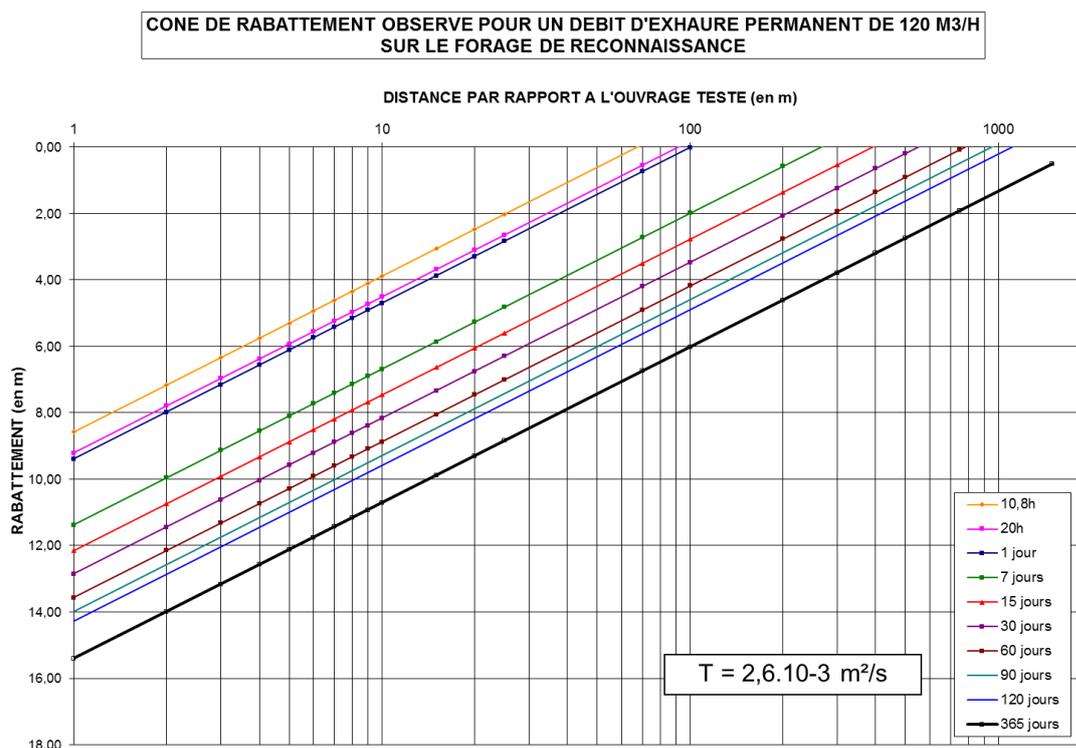
**Figure 4 : Inventaire des prélèvements sur le secteur proche de Morigny-Champigny (BNPE)**

Compte tenu de la profondeur de l'aquifère et en contexte de nappe sous pression sous les marnes vertes, il ne peut être défini en surface de zones préférentielles d'implantation.

Par conséquent l'implantation est principalement retenue en fonction de la proximité des parcelles à irriguer pour permettre de desservir un maximum de parcelle et de la proximité d'une alimentation électrique. Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe de l'Éocène avec :

- Transmissivité de  $2,6 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$
- Coefficient d'emmagasinement : 5%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation



Le rayon d'action est nul à 70 m au-deçà de 10h d'exploitation. Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel.

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA 2000**

*à l'attention des porteurs de projets*

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)



**Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. annexe 1 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative du projet au service instructeur habituellement compétent.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

**Pourquoi ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite à une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

**Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.**

**Pour qui ?**

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**NB :** A la réception du dossier contenant l'évaluation des incidences, le Préfet peut s'opposer au projet dans un délai de 2 mois ou suspendre ce délai par une demande de complément de dossier. A

défaut de la fourniture, dans un délai identique, du complément demandé, une décision d'opposition tacite intervient.

**Coordonnées du porteur de projet :**

|                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Nom (personne morale ou physique) | <b>SCEA MAZURE</b>                 |
| Commune et département            | <b>Morigny-champigny (91)</b>      |
| Adresse                           | <b>Rue de la grange aux noyers</b> |
| Téléphone/ Fax                    |                                    |
| E-Mail                            | <b>bmazure@orange.fr</b>           |

|               |                                    |
|---------------|------------------------------------|
| Nom du projet | <b>Forage commune d'irrigation</b> |
|---------------|------------------------------------|

**PREAMBULE**

**Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?**

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les espèces et les habitats naturels d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

**Il est donc fortement recommandé de prendre l'attache le plus tôt possible des opérateurs ou animateurs des sites concernés.**

Les articles L. 414-1 à L. 414-5 et R.414-19 à R.414-29 sont dédiés à la démarche d'évaluation des incidences. Trois listes répertorient les programmes, projets et activités soumis au régime d'évaluation des incidences :

- une liste nationale dont la majorité des 29 items s'appliquent sur tout le territoire métropolitain ;
- deux listes locales, fixées par arrêté préfectoral et spécifiques à chaque département. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

|  |
|--|
| <input type="checkbox"/> Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée. Aucun document n'est à fournir.   |
| <input type="checkbox"/> Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Liste nationale (R. 414-19 du code de l'environnement) : item n° 3.....</li><li><input type="checkbox"/> Liste locale 1 - Arrêté Préfectoral du..... item n° .....</li><li><input type="checkbox"/> Liste locale 2 - Arrêté Préfectoral du ..... item n° .....</li></ul> |





**-f. Budget (uniquement pour les manifestations sportives ou culturelles)**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : ..... (en TTC)  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- ~~≤ 5 000 €~~
- ~~de 5 000 à < 20 000 €~~
- ~~de 20 000 à < 100 000 €~~
- > à 100 000 €

**2 - Définition et cartographie de la zone d'influence du projet**

La zone d'influence correspond à l'espace dans lequel les effets du projet, directs et indirects, sont potentiellement perceptibles ou présents (rejets dans le milieu aquatique, émissions de poussières, perturbations sonores, ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

✓ Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- ~~Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)~~
- ~~Pistes de chantier, circulation~~
- ~~Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)~~
- Poussières, vibrations
- ~~Déchets consécutifs à une manifestation sportive ou culturelle (ex : signalétique, déchets plastique...)~~
- ~~Piétinements~~
- Bruits
- Autres incidences .....

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

.....  
.....  
.....

**Conclusions ETAPE 1**

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales»

**ETAPE 2**  
**Incidence(s) potentielle(s) de mon projet**

**1- Etat des lieux de la zone d'influence**

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

**2-1-1- Usages / occupation du sol :**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) : .....
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (randonnée, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Sylviculture
- Construite (ex : parking, constructions diverses) : .....
- Non naturelle (ex : dépôt, décharge sauvage) : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....
- Aucun

Commentaires :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2-1-2 - Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :**

Renseigner les tableaux ci-après, en fonction de vos connaissances (Cf. quelques définitions en annexe 3) et des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et **joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.**

Pour remplir au mieux le tableau ci-après, il vous est fortement recommandé **de prendre l'attache des opérateurs ou animateurs des sites concernés en lien avec les éléments portés au DOCOB si celui-ci est suffisamment précis et récent, ou sinon le Formulaire Standard de Données (FSD).**

**Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU HABITATS NATURA 2000 (en lien avec les habitats inscrits à l'annexe 1 de la DHFF, Cf colonne 2) - informations disponibles dans le DOCOB :**

| TYPE D'HABITAT NATUREL                 |  | Cocher si existant | Cocher les habitats d'intérêt communautaire, les nommer, les photographier, et préciser s'ils sont prioritaires | Enjeux et objectifs de conservation des habitats Natura 2000 présents |
|--|--|--------------------|---|---|
| <b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b> | Pelouse<br><i>Exemple : pelouse calcaire</i> |                    |   |   |
|  | Pelouse semi-boisée                          |                    |   |   |
|  | Lande  |                    |   |   |
|  | Autre<br>.....                               |                    |   |   |
| <b>Milieux forestiers</b>              | Forêt de résineux                            |                    |   |   |
|  | Forêt de feuillus                            |                    |   |   |
|  | Forêt mixte                                  |                    |   |   |
|  | Plantation                                   |                    |   |   |
|  | Autre<br>.....                               |                    |   |   |
| <b>Milieux rocheux</b>                 | Falaise                                      |                    |   |   |
|  | Affleurement rocheux                         |                    |   |   |
|  | Grotte                                       |                    |   |   |
|  | Éboulis                                      |                    |   |   |
|  | Blocs  |                    |   |   |
|  | Autre<br>.....                               |                    |   |   |
| <b>Zones humides</b>                   | Fossé  |                    |   |   |
|  | Cours d'eau                                  |                    |   |   |
|  | Étang  |                    |   |   |
|  | Mare   |                    |   |   |
|  | Tourbière                                    |                    |   |   |
|  | Gravière                                     |                    |   |   |
|  | Prairie humide                               |                    |   |   |
|  | Autre<br>.....                               |                    |   |   |
| <b>Autre type de milieu</b>            | Tunnel                                       |                    |   |   |
|  | Lisière                                      |                    |   |   |
|  | Autre<br>.....                               |                    |   |   |

**Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 (uniquement espèces animales et végétales inscrites à l'annexe 2 de la DHFF) - informations disponibles dans le DOCOB :**

| <b>GROUPE<br/>D'ESPÈCES</b>                    | <b>Nom de l'espèce<br/>d'intérêt<br/>communautaire</b> | <b>Cocher<br/>si présente<br/>ou<br/>potentielle</b> | <b>Etat de<br/>conservation</b> | <b>Autres informations<br/>(statut de l'espèce, nombre<br/>d'individus, type d'utilisation de<br/>la zone d'étude par l'espèce...)</b> |
|--|--|--|---------------------------------|--|
| <b>Plantes</b>                                 |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
| <b>Mollusques</b>                              |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
| <b>Amphibiens</b>                              |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
| <b>Crustacés</b>                               |  |  |                                 |  |
| <b>Insectes</b>                                |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
| <b>Poissons</b>                                |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
| <b>Mammifères<br/>(Chiroptères<br/>en IDF)</b> |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |
|  |  |  |                                 |  |

**Directive Oiseaux (DO) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 (uniquement espèces inscrites à l'annexe 1 de DO + espèces migratrices régulières) - informations disponibles dans le DOCOB :**

| <b>GROUPE<br/>D'ESPÈCES</b> | <b>Nom de l'espèce<br/>d'intérêt<br/>communautaire</b> | <b>Cocher<br/>si présente<br/>ou<br/>potentielle</b> | <b>Etat de<br/>conservation</b> | <b>Autres informations<br/>(statut de l'espèce, nombre<br/>d'individus, type d'utilisation de<br/>la zone d'étude par l'espèce...)</b> |
|-----------------------------|--|--|---------------------------------|--|
| <b>Oiseaux</b>              |  |  |                                 |  |
|                             |  |  |                                 |  |
|                             |  |  |                                 |  |
|                             |  |  |                                 |  |
|                             |  |  |                                 |  |
|                             |  |  |                                 |  |

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : .....  
 Photo 2 : .....  
 Photo 3 : .....  
 Photo 4 : .....  
 Photo 5 : .....  
 Photo 6 : .....

## 2- Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l’intégrité du site Natura 2000

On pourra se référer au tableau des principaux risques d’incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l’activité.

### 2-2-1 -Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d’espèces identifiés dans le 2-1-2

*Exemple : cas d’une manifestation sportive*

| Type d’Habitat<br>(Habitat naturel<br>ou Habitat<br>d’Espèces) | Superficie et/ou<br>*% d’habitat<br>impacté | Usage   | incidences<br>potentielles | Remarques |
|--|---|---|----------------------------|-----------|
| <i>Exemple :<br/>pelouse calcaire</i>                          | <i>100m2</i>                                | <i>Passage de<br/>participants<br/>(itinéraire)</i> | <i>Piétinement</i>         |           |
|  |   |   |                            |           |
|  |   |   |                            |           |
|  |   |   |                            |           |
|  |   |   |                            |           |

*\* il s’agit du pourcentage d’habitat détruit par rapport à la superficie totale de l’habitat à l’échelle du site. Cette estimation n’est pas toujours possible à déterminer selon le DOCOB.*

### 2-2-2 -Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées dans le 2-1-2

| Espèce ou Groupe<br>d’espèce         | Usage   | Incidences<br>potentielles | Période<br>concernée                    | Remarques |
|--------------------------------------|---|----------------------------|---|-----------|
| <i>Exemple :<br/>Bondrée apivore</i> | <i>Course pédestre,<br/>passage de<br/>participants</i> | <i>Dérangement</i>         | <i>Hors période de<br/>nidification</i> |           |
|                                      |   |                            |   |           |
|                                      |   |                            |   |           |
|                                      |   |                            |   |           |

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Réversible
- Irréversible

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réversible
- Irréversible

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation) :

- Réversible
- Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

- Non
- Oui

A préciser :

### Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales»
- 

### ETAPE 3

**Mesures prises pour supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation ...)**

Si le projet présente des incidences significatives potentielles, il appartient au porteur du projet de proposer les **mesures concrètes pour éviter ou réduire les effets** (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, maintien ou reconstitution d'un corridor écologique, démarrage du chantier en dehors des périodes de reproduction et d'élevage des jeunes, réorganisation et adaptation du calendrier de la manifestation, ...)

Ces mesures doivent être **étudiées dès la phase de conception du projet**.

Des mesures d'accompagnement ou de suivi, sont également possibles, mais sont distinctes des mesures de suppression et de réduction.

Exposé argumenté des mesures (justification, pertinence et faisabilité des mesures) :

### Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

**Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?**

Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés (conclusion argumentée) :

Le projet est éloigné de plus de 3 et 5 km et temporaire (3 semaines de travaux)

Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (**voir le canevas du dossier d'incidences**). Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Marolles en Beauce

Signature :

Le (date) : 7 mars 2024

Gérant  
entreprise

*Benoit Mazure*



**Le projet sera autorisé s'il n'a pas d'impacts, si ses impacts ne sont pas jugés significatifs, ou encore lorsque les mesures prises permettent de les supprimer ou de les réduire à un niveau acceptable.**

Pour toute information, s'adresser au référent Natura 2000, au service environnement de la DDT du département considéré.

| profondeur (m) | description lithologique        | côte NGFestimée : + 152 m | EQUIPEMENT |  | FORATION |
|----------------|---------------------------------|---------------------------|------------|--|----------|
| 0              |                                 |                           |            |  |          |
| 1              | Limon des plateaux              |                           |            |  |          |
| 5              |                                 |                           |            |  |          |
| 20             | Calcaire d'Etampes              |                           |            |  |          |
| 25             |                                 |                           |            |  |          |
| 27             |                                 |                           |            |  |          |
| 50             | Grès et sables de Fontainebleau |                           |            |  |          |
| 74             |                                 |                           |            |  |          |
| 80             |                                 |                           |            |  |          |
| 81             |                                 | Niveau statique : 87 m/TN |            |  |          |
| 95             | Molasse d'Etrechy               |                           |            |  |          |
|                | Calcaire de Brie                |                           |            |  |          |
| 99             |                                 |                           |            |  |          |
| 100            | Argile verte                    |                           |            |  |          |
| 104            |                                 |                           |            |  |          |
| 105            |                                 |                           |            |  |          |
| 110            | Marnes supragypseuses           |                           |            |  |          |
| 114            |                                 |                           |            |  |          |
| 115            |                                 |                           |            |  |          |
| 130            | Calcaire de Champigny           |                           |            |  |          |
| 136            |                                 |                           |            |  |          |
| 140            | Calcaire Saint-Ouen             |                           |            |  |          |
| 146            |                                 |                           |            |  |          |
| 150            | Argile sableuse                 |                           |            |  |          |

| EQUIPEMENT                              |   | FORATION                            |
|---|---|-------------------------------------|
| Cimentation sous pression de 0 à 28 m   | Tubage acier ordinaire, Ø 450 mm  | Forage en Ø 609 mm de 0 m à - 28 m  |
| Cimentation sous pression de 27 à 115 m | Tubes acier ordinaire, Ø 323 mm de 27 à 115 m                             | Forage en Ø 445 mm de 28 m à 115 m  |
| graviers de - 114 m à - 146 m           | Tubes crépinés PVC. Slot 0,75 mm, Ø 180x200 mm télescopé de -113 à -146 m | Forage en Ø 311 mm de 115 m à 146 m |
|   | Bouchon de fond   |                                     |

----- Message transmis -----

**De :** MARIN-JOUBERT Marion (Adjointe au chef du bureau de l'eau) - DDT 91/SE/BE  
<[marion.marin-joubert@essonne.gouv.fr](mailto:marion.marin-joubert@essonne.gouv.fr)>

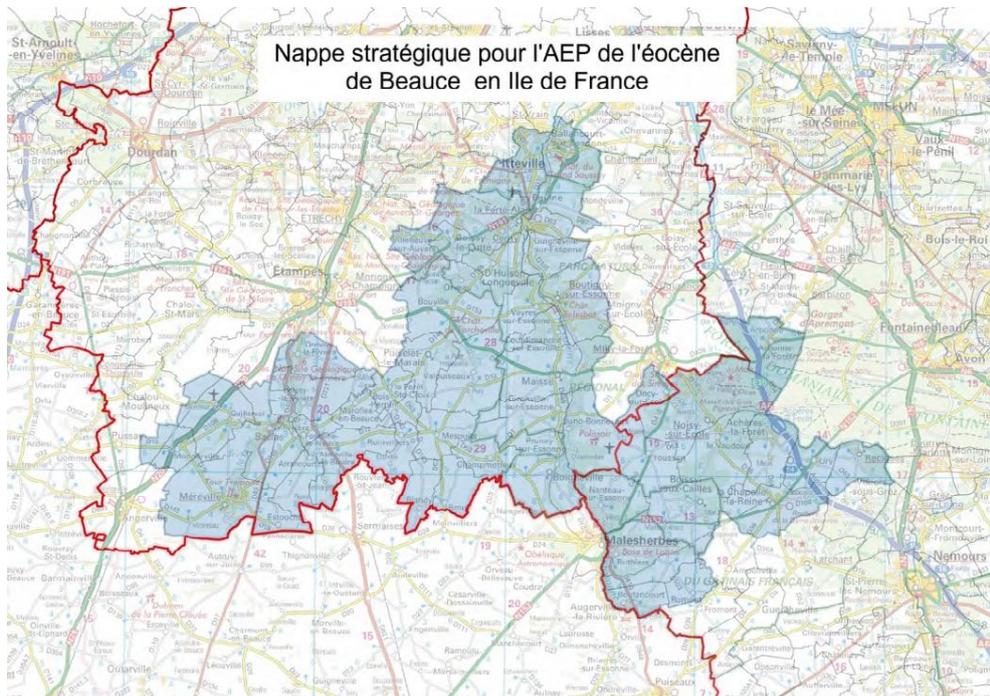
**À :** bmazure <[bmazure@yahoo.fr](mailto:bmazure@yahoo.fr)>

**Envoyé :** jeudi 9 janvier 2025 à 11:17:07 UTC+1

**Objet :** Re: [INTERNET] Re: dossier de déclaration de forage

Bonjour,

Je vous confirme qu'il est possible de demander la réalisation d'un pompage dans l'Eocène si celui-ci se situe en dehors de la zone réservée à l'alimentation en eau potable définie par le SDAGE 2022-2027 ci-dessous :



Bien cordialement,

**Marion MARIN-JOUBERT**

Adjointe au chef du bureau de l'eau  
SE/BE

Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

TSA 71103 BOULEVARD DE FRANCE 91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Bureau : 245

Tel : 01 60 76 33 68 - Mobile : 06 77 13 04 45

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction Départementale des Territoires de l'Essonne**

Le 18/12/2024 à 14:47, > bmazure (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame,

suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous fais suivre le message que m'a envoyé Monsieur Olivo de la chambre d'agriculture concernant la possibilité éventuelle de faire un forage pour prélever dans la nappe de l'Eocène supérieur.

Pour information, le forage envisagé se situe sur la commune de Morigny-Champigny à la ferme de la Grange des Noyers.

Mon hydrogéologue, M. Mathieux pense qu'un forage dans la nappe de l'Oligocène risque de fournir un débit trop faible (10 à 30 m3).

Je vous laisse prendre connaissance de ce message et me tiens à votre disposition.

Bien cordialement,

Benoit Mazure.

----- Message transmis -----

**De :** Ronan OLIVO <[ronan.olivo@idf.chambagri.fr](mailto:ronan.olivo@idf.chambagri.fr)>

**À :** Benoit MAZURE <[bmazure@yahoo.fr](mailto:bmazure@yahoo.fr)>

**Envoyé :** mardi 3 septembre 2024 à 11:31:05 UTC+2

**Objet :** RE: Localisation projets forage

Bonjour M. Mazure,

D'après le nouveau SDAGE Seine-Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027), la liste des nappes stratégiques réservées à l'eau potable est la suivante :

Dans cette liste apparaît effectivement – encadrée en rouge – la nappe captive de l'éocène en Ile-de-France, qui correspond notamment aux calcaires de Champigny.

Mais – comme indiqué aussi dans le tableau – aucun zonage n'est défini.

La carte suivante - qui montre les ressources stratégiques AEP - ne comprend donc pas la nappe captive de l'éocène en Ile-de-France :

Enfin, il est indiqué que « *les mesures de protection des nappes stratégiques pourront notamment conduire à :*

*- la limitation des autorisations des prélèvements aux seuls captages destinés à l'AEP, à la sécurité civile et à l'usage industriel nécessitant d'utiliser l'eau de qualité non disponible par ailleurs ;*

*- la limitation des autorisations des autres forages industriels et des forages agricoles à certains aquifères. »*

**Ainsi pour conclure, concernant la nappe captive de l'éocène en Ile-de-France qui comprend notamment les calcaires de Champigny, aucune zone n'est clairement identifiée dans le nouveau SDAGE, et il n'y a pas de caractère obligatoire quant aux mesures de protection.**

A voir avec votre bureau d'études si le débit de prélèvement y serait suffisant.

Cordialement,

**Ronan OLIVO**  
**Chargé d'études gestion quantitative de l'eau (Irrigation - Inondation)**  
**Service Environnement**

418 rue Aristide Briand  
77350 Le Mée-sur-Seine  
Tel. fixe : 01 64 79 31 15  
Mobile : 06 07 18 14 37  
[idf.chambres-agriculture.fr](http://idf.chambres-agriculture.fr)

Le lundi 2 septembre 2024 à 13:27:12 UTC+2, MARIN-JOUBERT Marion (Adjointe au chef du bureau de l'eau) - DDT 91/SE/BE <[marion.marin-joubert@essonne.gouv.fr](mailto:marion.marin-joubert@essonne.gouv.fr)> a écrit :

Bonjour Monsieur MAZURE,

Comme vous l'indiquez le récépissé que vous possédez pour le projet de votre forage devait être utilisé dans les trois années suivant son autorisation. Il aurait pu être possible de demander le prolongement de ce délai si celui-ci avait été demandé avant la date du 23 avril 2021. Cela ne peut être le cas aujourd'hui.

Il vous faut donc déposer un nouveau dossier de déclaration pour la réalisation de ce forage.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement,

**Marion MARIN-JOUBERT**

Adjointe au chef du bureau de l'eau  
SE/BE

Direction Départementale des Territoires de l'Essonne  
TSA 71103 BOULEVARD DE FRANCE 91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Bureau : 245

Tel : 01 60 76 33 68 - Mobile : 06 77 13 04 45

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

**Direction Départementale des Territoires de l'Essonne**

Le 02/09/2024 à 12:45, > bmazure (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame Marin-Joubert,

J'ai fait en 2017 une déclaration de création de forage enregistré sous le N° 91-2017-00057.  
En l'absence d'opposition de la part de l'administration dont le délai a expiré le 23 Avril 2018 (cf courrier ci-joint), je demande si je peux procéder au forage comme précisé dans le dossier de déclaration fourni à vos services.

J'ai bien conscience que j'avais 3 ans pour réaliser le forage mais je n'avais pas pu à l'époque réaliser les travaux.

Je demande donc si je peux bénéficier d'une prolongation de ce délai de 3 ans et réaliser les travaux en 2024 ou 2025 ou si il faut redéposer un nouveau dossier.

Merci d'avance pour vos réponses. Bien cordialement.

Benoit MAZURE  
SCEA MAZURE  
La Grange des Noyers  
91150 MORIGNY-CHAMPIGNY  
Tel : 06 84 33 60 33

